

Note d'information préalable

Réf :	IS-RCMF-CS-19-007	Date :	16/11/2019
-------	--------------------------	--------	-------------------

Assurance R.C.P.
GROUPAMA
Paris Val de Loire
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET
Ct n° : 41789295M / 0002
Garantie financière
GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
ct. n° 4000716162 /0



Description :	Séjour de randonnée en Bretagne	N° :	FR008707
Lieu :	Locquirec	Dates :	Du 12 au 20 septembre 2020
Organisateur :	Stéphane CNOCQUAERT	Nombre de participants au séjour :	20 à 34 p

Ce séjour est ouvert aux adhérents du Randonneur Club des Monts de Flandre pratiquant l'activité randonnée pédestre et titulaires d'une licence FFRandonnée 2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée ayant une licence 2020 avec assurance RC dans une autre association en réglant la cotisation au Randonneur Club des Monts de Flandre.

En dessous du nombre minimum de participants, le séjour sera annulé et si le nombre maximum est dépassé, le choix des participants sera effectué suivant la règle des points mise en place au Randonneur Club des Monts de Flandre lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2015.

LOCALISATION

Locquirec est une petite station balnéaire bretonne sur la Manche, située à la limite du Finistère et des Côtes-d'Armor. La commune est située sur une presqu'île qui s'étire dans la baie de Lannion. La vue de la pointe de Locquirec offre un panorama sur toute la partie ouest de la côte de granit rose, de l'île Milliau à Plestin-les-Grèves, en passant par Trébeurden, Saint-Michel-en-Grève et Tréduder.

Le bourg est formé autour de l'église et du port de plaisance. La commune de Locquirec abrite plusieurs plages : celle du port, au centre du village, Pors Ar Villec, les Sables Blancs, le Moulin de la Rive, la plage du Fond de la Baie.

HEBERGEMENT

Nous séjurerons dans la [Maison d'Accueil de l'île Blanche](#), équipée de 63 chambres individuelles ou doubles où nous aurons également une salle de détente à disposition pour se retrouver.

Les personnes préférant loger dans leur fourgon ou caravane seront au [camping du Fond de la Baie](#) jouxtant la Maison d'accueil où le repas du soir sera pris en commun avec le reste du groupe. (Le petit déjeuner et le pique restant à charge pour cette option)

Pensez à signaler, sur le bulletin d'inscription, vos exigences alimentaires qui seront respectées dans la mesure du possible.

VOYAGE

Le voyage, Aller et Retour, n'étant pas pris en charge par l'organisateur du séjour, les personnes souhaitant voyager ensemble sont invitées à se regrouper pour pratiquer le covoiturage.

PROGRAMME

Arrivée le samedi 12 septembre, pot d'accueil et repas en commun.

Randonnée du dimanche 13 au samedi 19 septembre en fonction de la forme de chacun mais aussi en fonction des conditions météorologiques parmi les propositions suivantes ou d'autres équivalentes :

- De L'île Blanche à La Grève de Saint-Michel par le Grand Rocher 20 km ± 220 m 5h30
- De Saint-Michel en Grève à la rivière de Lannion 22 km ± 100 m 5h30

Randonneur Club des Monts de Flandre - <http://rcmf-bailleul.com>

Siège : Office du Tourisme des Monts de Flandre – BAILLEUL – contact@rcmf-bailleul.com Déclarée en Sous-Préfecture de Dunkerque, le 18 mars 1991 sous le N° 6415 – Agréée Jeunesse et Sport, le 2 juillet 1992 sous le N° 59S1914.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Fédération Française de la Randonnée Pédestre - <http://www.ffrandonnee.fr>

64, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS - Tél. : 01 44 89 93 90 – Fax : 01 40 35 85 48 Association reconnue d'utilité

publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de Tourisme agréée n°IM075100382. Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051.

- Tour de L'Île de Batz 16 km ± 20 m 4h30 avec 15 mn de bateau au départ de Roscoff
- Guimaec-Locquirec 21 km ± 200 m 6h00
- Trégastel-Ploumanach 22 km ± 150 m 6h00
- Saint-Jean du Doigt – Beg Ar Fry 22 km ± 300 m 6h00
- Le Tour de Carantec et l'Île Callot 24 km ± 300 m 6h00

Fin du séjour, le dimanche 20 septembre après le petit-déjeuner.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **465 €** par personne, en pension complète, en chambres de 1 à 2 personnes avec sanitaires à l'étage.

Pour les personnes séjournant au camping dans leur propre fourgon, camping-car ou caravane, le tarif sera de **185 €** par personne sur une base de 2 par emplacement avec électricité et un véhicule.

Ce prix comprend :

- La pension complète avec fourniture des draps, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour sauf pour les personnes logeant en camping
- L'emplacement pour 2 avec électricité, un véhicule et le repas du soir pour les personnes logeant en camping
- Le pot d'accueil
- La taxe de séjour perçue par la commune.
- La visite du jardin et le bateau vers l'Île de Batz
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association.

Ne sont pas compris

- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Le voyage Aller-Retour jusque Locquirec (700 km – 7h30) et les déplacements sur place pour se rendre aux départs des randonnées basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

PRE-INSCRIPTIONS

Priorité sera donnée aux personnes inscrites sur le Doodle suivant : <https://doodle.com/poll/7q5rrkv8v5mrr4ta> avant le samedi 21 septembre 2019 dans la limite des 34 places disponibles.

INSCRIPTIONS

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription et de l'éventuel bulletin de souscription aux assurances individuelles et facultatives jusqu'au 1^{er} décembre 2019 à **Stéphane CNOCQUAERT 307 chemin du Rossignol 59270 METEREN** accompagné de votre règlement sous la forme d'un chèque d'acompte de 100 € auquel vous ajoutez le montant des assurances et du chèque de solde.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du RCMF-Bailleul, le chèque d'acompte sera débité le 2 décembre 2019 et le chèque de solde le 10 août 2020 soit un mois avant le début du séjour.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Plus de 3 mois avant le début du séjour : restitution des sommes versées avec une retenue de 15 €.

Entre 3 mois et 1 mois avant le début du séjour : retenue de 50% du montant du séjour.

Entre 1 mois et le début du séjour : retenue de 100% du montant du séjour.

Annulation du séjour par l'organisateur : remboursement intégral des sommes versés.

ANNEXES

Bulletin d'inscription

Bulletin de souscription des assurances facultatives

Les Conditions Générales de Vente et la notice des assurances facultatives sont disponibles sur le site Internet du RCMF-Bailleul. ([Séjours et Week-ends](#))